

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2305338	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de la société ENEDIS à verser à la commune requérante la somme de 655 403 euros en réparation des préjudices subis suite à l'incendie (imputabilité technique) de la salle des fêtes survenu le 2 avril 2022 et 15 000 euros au titre des dommages et intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE ANDRES	SELARL BLONDEL ROBILLART PAMBO
	GROUPAMA NORD EST	SELARL BLONDEL ROBILLART PAMBO
Défendeur	STE ENEDIS	Maître BUFFETAUD Manuel
02)	DOSSIER N° 2308624	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande de réparation des préjudices causés à l'habitation des requérants.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET MONTESQUIEU AVOCATS (Cour)
	Madame X	CABINET MONTESQUIEU AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE HASNON	MAIRE
	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
	SYND. MILIEUX AQUATIQUES PRÉVENTION INONDATIONS	LANDOT & ASSOCIES
	VALLEE SCARPE	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2310156	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet née le 21 septembre 2023 du maire de la commune de Vitry-en-Artois d'une demande indemnitaire tendant à la réparation des préjudices subis au titre des travaux effectués en centre ville.

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur COMMUNE DE VITRY EN ARTOIS

Représentants des parties

CAUSES AVOCATS (Cour)

Maître MOSTAERT Florence (Cour)

Arrêté le 09/10/2025

Le président du tribunal